

Image not found or type unknown



## Mon titre de séjour peut être retiré après 3 ans de vie commune et

Par **moid25**, le **08/03/2015** à **15:19**

je suis marié en décembre 2009 arrivé en France en décembre 2010 séparé en septembre 2013 je souhaite divorcer puisque on ne vit plus ensemble mon titre de séjour risque d'être retiré. j'aimerais savoir si je divorce mon titre de séjour de 10 ans risque d'être retiré je suis en CDI depuis deux ans merci de votre réponse